

La vie quotidienne de l'étudiant universitaire québécois au XIX^e siècle

Philippe Sylvain, D.E.L. and Antonine Gagnon, s.a.s.v.

Volume 39, 1972

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1007257ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1007257ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Historia Ecclesiae Catholicæ Canadensis Inc.

ISSN

0318-6172 (print)

1927-7067 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Sylvain, P. & Gagnon, A. (1972). La vie quotidienne de l'étudiant universitaire québécois au XIX^e siècle. *Sessions d'étude - Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, 39, 41–54. <https://doi.org/10.7202/1007257ar>

La vie quotidienne de l'étudiant universitaire québécois au XIX^e siècle

L'historien lyonnais Jacques Gadille écrivait, il y a trois ans, dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, que « l'histoire de l'enseignement en France (était) un secteur de la recherche historique française en plein essor ¹ ».

Ici, au Québec, les chercheurs se sont relativement tôt intéressés à cet aspect de notre passé. Que l'on songe, par exemple, aux pionniers qui s'appelaient Amédée Gosselin et Lionel Groulx. Plus près de nous, M. Louis-Philippe Audet consacre ses énergies à étudier *Le système scolaire de la Province de Québec*, dont six tomes ont déjà paru. L'an dernier, il publiait sa remarquable synthèse de l'évolution historique du système d'enseignement québécois ².

A la suite des travaux de M. Audet, il faudrait mentionner ceux du Français Labarrère-Paulé ³ pour nous rendre compte que l'histoire de l'enseignement primaire au Québec est connue dans ses lignes essentielles.

L'histoire de l'enseignement secondaire est moins bien pourvue. Mais l'on travaille ferme dans ce secteur, surtout sous l'impulsion du professeur Claude Galarneau, du département d'histoire de Laval. Grâce à ses recherches personnelles et à l'apport des thèses soutenues ou à soutenir sous sa direction, il sera bientôt à même de nous procurer la synthèse qui nous manque.

Quant à l'histoire de l'enseignement supérieur canadien-français, c'est presque le vide absolu. Je dis bien « presque », car il y a tout de même l'*Historique de la faculté des arts de l'Université Laval (1852-1902)*, que l'abbé Honorius Provost présentait comme thèse de maîtrise en histoire, en février 1952, et l'*Histoire de la faculté de médecine* de la même université, que M. Charles-Marie Boissonnault publiait l'année suivante.

¹ *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome LV, n° 154 (janvier-juin 1969), p. 142.

² Louis Philippe AUDET, *Histoire de l'enseignement au Québec, 1608-1971*, 2 vol., Montréal et Toronto, 1971.

³ André Labarrère PAULÉ, *Les instituteurs laïques au Canada français, 1836-1900*, Québec, 1965.

Id., *Les laïques et la presse pédagogique au Canada français au XIX^e siècle*, Québec, 1963.

Ces travaux marquaient à leur manière le centenaire de l'érection civile de l'Université Laval. Pour méritoires qu'ils fussent, ils ne pouvaient remplacer l'ouvrage d'ensemble qui eût mis en lumière, en cette circonstance exceptionnelle, le rôle unique que Laval avait joué au sein de la collectivité canadienne-française pendant un siècle.

Vingt ans ont passé depuis. Alors que la plupart des universités anglophones du Canada, même celles qui sont beaucoup plus jeunes que l'université québécoise, sont pourvues de monographies qui retracent leur passé, Laval attend toujours l'étude qui marquerait les étapes cardinales de son développement, qui scruterait les aspects socio-économiques de son évolution, qui analyserait les tendances idéologiques au sein du personnel et les défis pédagogiques et culturels qu'il dut affronter jusqu'à aujourd'hui.

Des recherches de ce genre, vastes et complexes, ne peuvent se réaliser que par un travail d'équipe. Un séminaire mis sur pied, il y a deux ans, au département d'histoire de Laval, a déjà permis aux étudiants qui y participaient de faire des recherches précises sur tel ou tel point, dont le résultat fera le principal mérite d'un premier volume qui devrait paraître avant 1976, année qui marque le centenaire de l'érection canonique de Laval par la bulle *Inter varias sollicitudines*.

Je vous ferai donc part, ce soir, de l'essentiel d'un exposé fait à ce séminaire par Sœur Antonine Gagnon et complété par nos recherches communes sur le pensionnat de l'Université Laval, de 1855 à 1892. C'est ainsi qu'il nous sera permis d'entrevoir ce que fut la vie quotidienne de l'étudiant universitaire québécois au dix-neuvième siècle.

* * *

Dans un article sur « Les difficiles débuts de l'Université Laval », inséré dans le numéro 36 des *Cahiers des Dix*, qui paraîtra le mois prochain, j'ai mentionné les démarches que le premier recteur, l'abbé Louis-Jacques Casault, fit en Europe, en 1852, pour étudier sur place les mécanismes du bon fonctionnement d'une université. L'abbé Casault s'attarda surtout à Louvain auprès de M^{sr} Xavier De Ram, recteur de l'Université catholique, qui avait été rétablie d'abord à Malines en 1834, puis à Louvain, dans l'ancien centre universitaire brabançon en septembre 1835. C'est lors des entretiens entre les deux ecclésiastiques que s'affermir dans l'esprit de l'abbé Casault le projet d'établir à Québec un pensionnat universitaire. Autoritaire, organisateur passionné de son université, M^{sr} De Ram était, en effet, d'avis que le pensionnat était indispensable à la bonne tenue morale des étudiants, et que rien ne saurait le remplacer, ni la plus active surveillance de la

conduite des externes, ni les plus sages conseils, ni les associations pieuses ⁴.

En mai 1854, le Séminaire de Québec faisait l'acquisition d'un terrain pour l'emplacement de la faculté de médecine et traçait une nouvelle rue depuis les Remparts jusqu'à la rue Sainte-Famille. Cette rue de l'Université allait grouper le long de son parcours les différents édifices universitaires. Le 16 octobre de la même année, le Conseil du Séminaire donnait son aval au projet de construire le pensionnat. Les plans en furent confiés à l'architecte Charles Baillairgé, neveu de l'architecte et sculpteur Thomas Baillairgé, qui avait été le protégé de l'abbé Jérôme Demers. Le 1^{er} avril suivant, on débutait par les travaux d'excavation, et à la rentrée universitaire de la même année, la construction de l'édifice était terminée. Il comprenait cinq étages couronnés par un pignon. La façade, en pierres de taille, mesurait cent cinq pieds de long par soixante pieds de haut.

En plus de chambres spacieuses et bien aérées, les étudiants disposaient de pièces communes : un salon, un réfectoire, un fumoir qu'on appelait tabagie, et des parloirs. Plus de cinquante étudiants des facultés de droit et de médecine pouvaient y être admis. Chaque pensionnaire avait à son usage deux chambres meublées. Une table avec tiroir, une armoire, un lit et une chaise composaient le mobilier. Le tiroir de la table et l'armoire pouvaient être fermés à clef.

Les conditions de logement faites aux étudiants étaient excellentes, selon les contemporains. A son retour d'Europe, l'abbé Cyrille Légaré, qui avait fait partie en 1853, avec les abbés Étienne Marmet et Louis Beaudet, du premier groupe envoyé à l'École des Carmes, à Paris, par le Séminaire en vue de préparer des professeurs compétents pour les facultés qu'on venait d'inaugurer, donne ses impressions sur le nouveau centre universitaire. Il admet que les édifices sont peu considérables, si on les compare aux merveilles européennes, mais, « pour le pensionnat, point de doute, il n'y a rien de mieux en Europe. Les chambres des élèves sont belles, propres, le salon est splendide, les parloirs polis ⁵ ».

Il s'agit là d'un témoignage qu'on pourrait croire intéressé, puisqu'il émane d'un membre du personnel. Mais nous en avons un autre, qui corrobore celui de l'abbé Légaré, et qui, lui, n'a rien de suspect, car il est du prince Napoléon.

⁴ Abbé Michel Edouard МѢТНОТ, éloge de l'abbé L.-J. Casault dans l'*Annuaire de l'Université Laval pour 1862-1863*, p. 21-40.

⁵ ASQ, Univ. 39, n° 88. Cyrille Légaré à Thomas-Etienne Hamel, 15 décembre 1857.

Neveu de Napoléon I^{er}, cousin de Napoléon III, alors empereur des Français, le prince Jérôme-Napoléon parcourut les États-Unis et le Canada en juillet, août et septembre 1861. A Québec, il est reçu par le gouverneur général sir Edmund Head, qui réside dans le domaine de Cataract, à Sillery, depuis l'incendie de Spencer Wood le 28 février 1860. Le marchand de bois John Gilmour lui fit visiter les vastes chantiers de bois de Sillery. Étonné de l'importance de cette industrie à Québec, le prince Napoléon devait rapporter en France des échantillons de tous les bois canadiens ⁶.

« Nulle part le monde officiel n'est moins ennuyeux qu'à Montréal et à Québec », écrivait à sa mère Maurice Sand. C'est surtout lors d'un dîner offert au prince Napoléon et à sa suite par les officiers du 60^e régiment que Sand fut conquis par le boute-en-train incomparable qu'était George-Étienne Cartier, procureur général pour le Canada-Est. Il fit part à George Sand d'une scène où, d'après lui, on se sentait « transporté dans une ancienne manière d'être fort piquante, qui n'existe nulle part ailleurs que je sache » :

A un repas à cette citadelle du Cap-Diamant, on a chanté au dessert, ni plus ni moins qu'à un souper du temps de Louis XV. Un aimable et charmant convive, M. Cartier... avait appris aux officiers des chansons françaises qu'il entonnait d'une voix claire et que ces militaires répétaient en chœur. M. Cartier est un type de Canadien modèle: *joli homme* de quarante ans, figure fine éminemment française, bien rasée partout; habit noir coupé à la Louis XV, culotte courte et bas de soie, une petite bourse en soie noire cousue au collet de son habit, cheveux bruns relevés sur le front et bouffans sur les oreilles, rappelant les ailes de pigeon. Ce gracieux personnage me faisait l'effet de l'homme de lettres du siècle dernier en belle tenue sévère et modeste. Sa physionomie est enjouée et maligne. Il a toujours le mot pour rire, il effleure délicatement la gaudriole, il est galant avec les femmes, il chante de vieux flonflons tendres:

Il y a longtemps que je t'aime
Jamais je ne t'oublierai...
Chante, rossignol, chante, etc.

Imagine-toi le refrain de ces douces paroles répété à l'unisson avec l'accent anglais des officiers de *riflemen*, et tu auras l'idée d'une scène étrange, mais nullement ridicule, car il y avait là une vraie bonhomie, beaucoup de cordialité, et le charme d'une vision rétrospective dans l'aimable monde du temps passé ⁷.

Quel contraste entre la chaleur de cet accueil et l'attitude du clergé de Québec, qui voyait à bon droit dans le prince Napoléon l'adversaire le plus influent et le plus déclaré en France du maintien des États pontificaux. Le visiteur impérial s'était bien rendu compte de cette hostilité à son endroit, lui qui confiait à son carnet: «... la

⁶ P.-A. LAMONTAGNE, *L'histoire de Sillery, 1630-1950*, Québec, 1952, p. 37.

⁷ Cité dans mon étude « La visite du Prince Napoléon au Canada (1861) », *Mémoires de la Société royale du Canada*, 4^e série, tome II, section I (1964), p. 122.

réception que la population me fait à lieu malgré le clergé, qui a dit beaucoup de mal de moi et a voulu empêcher toute manifestation ⁸. »

C'est donc avec beaucoup de réticence et seulement pour complaire au consul Gauldrée-Boileau, qui représentait la France à Québec depuis l'été de 1859 ⁹, que l'administrateur du diocèse, M^{sr} Charles-François Baillargeon et le recteur, l'abbé Elzéar-Alexandre Taschereau, reçurent à l'Université Laval, non officiellement, le prince Napoléon, qui nota dans son carnet : « Encore une institution en enfance. Les cours sont faibles et plus sur le papier qu'en réalité. Les bâtiments sont beaux. C'est tout à fait dirigé par le clergé. Les prêtres, l'évêque (qui remplace l'archevêque en enfance [M^{sr} Pierre-Flavien Turgeon]), le recteur, le vicaire général et les professeurs me reçoivent avec gêne et un embarras facile à voir ¹⁰. »

De l'Université on lui fit visiter les musées et le pensionnat. Lui qui était habitué à voir en France des « lycées-prisons » et des « collèges-musées », aussi remarquables par leur inconfort que par leur vétusté ¹¹, il fit observer « que les chambres des Universitaires étaient trop luxueuses » : « Les tapis l'avaient scandalisé ¹². »

* * *

Bien vite la première construction se révéla insuffisante. En 1865, Rome s'étant prononcée contre la fondation d'une autre université catholique à Montréal, les autorités de l'Université Laval, prévoyant le développement de leur œuvre, votèrent une somme de \$20,000. pour l'agrandissement du pensionnat par une rallonge de cinquante-six pieds avec projection à l'arrière de cinquante pieds sur deux étages. Le pensionnat se dotait ainsi d'un vaste réfectoire au premier et d'un grand salon au deuxième. Les anciens locaux furent convertis en chambres, afin de pouvoir recevoir « tous les jeunes Montréalais qui voudraient venir à Québec ¹³ ». Dans ces années d'euphorie où on croyait avoir définitivement gagné la partie contre Montréal, on se berça de projets qui parfois frisaient l'extravagance. Ainsi il fut question de recouvrir de faïence le parquet du fumoir et de marbre celui du salon !

⁸ Cité dans mon étude « Libéralisme et ultramontanisme au Canada français : affrontement idéologique et doctrinal », dans *Le Bouclier d'Achille*, Montréal et Toronto, 1968, p. 232.

⁹ Pierre SAVARD, *Le Consulat général de France à Québec et à Montréal, de 1859 à 1914*, Québec, 1970, p. 15.

¹⁰ « Libéralisme et ultramontanisme... », p. 232.

¹¹ Paul GERBOD, *La vie quotidienne dans les lycées et collèges au XIX^e siècle*, Paris, 1968, p. 14.

¹² David GOSSELIN, *Les étapes d'une classe au Petit Séminaire de Québec, 1859-1868*, Québec, 1908, p. 54.

¹³ ASQ, Univ. 104 — CA. E.-A. Taschereau à Benjamin Paquet, 8 septembre 1865.

Le chauffage était primitivement assuré par des poêles. Joseph-Edmond Roy, dans ses *Souvenirs d'une classe au Séminaire de Québec*, regrette ce temps où « aussitôt les premières gelées d'octobre, les poêles s'allumaient pour ne plus s'éteindre que tard au printemps, vers le milieu de mai ». « Nous étions toujours très occupés, poursuit Roy, à ne pas voir ralentir ou mourir les poêles, car, s'ils présentaient l'avantage de s'échauffer très rapidement, ils avaient aussi l'inconvénient de se refroidir très vite. Et c'était une joie que de pouvoir les chauffer nous-mêmes, raviver les tisons, remuer les bûches. Nous aimions la nuit, dans les dortoirs sombres, alors que tout était silencieux, à les entendre siffler et détoner. Quelle bonne, douce et saine chaleur il s'en exhalait ! Cela nous rappelait quelque chose de la famille. »

« Hélas ! se lamente Roy — en 1905 —, ce compagnon des hivers passés tend maintenant à disparaître. On le délaisse, on le relègue dans les caves, loin des yeux et des pièces fréquentées. On ne chauffe plus qu'à la vapeur ou au coke. D'odieux tuyaux circulent le long des murs et nous jettent sur les épaules une chaleur moite et malsaine. Nos maisons sont devenues de véritables usines. La mécanique a chassé la poésie des foyers¹⁴. »

Au pensionnat, un calorifère chassa d'abord la poésie des poêles et, en 1883, le chauffage à l'eau chaude fut installé.

Les étudiants qui logeaient au pensionnat étaient donc assurés d'un confort plus que raisonnable si on le juge d'après les normes de l'époque.

* * *

La pension annuelle fut d'abord fixée à \$130. En 1867, elle fut portée à \$160, pour retomber à \$120, en 1870. Menacé de payer des taxes sur ses propriétés, le Séminaire avait publié le bilan de l'année 1869-1870; or le pensionnat enregistrait à lui seul un déficit de \$1 197,41, et le mémoire ajoutait que le Séminaire avait diminué le prix de la pension, parce qu'une expérience de douze ans avait démontré que la grande majorité des élèves était dans l'impossibilité de payer¹⁵.

A partir de cette même année 1870, l'Université annonce qu'elle dispose de vingt demi-bourses pour ceux dont les moyens pécuniaires ne permettent pas d'acquitter la pension entière. Ces secours sont accordés dans un ordre de priorité — les bacheliers en tête — moyen-

¹⁴ J.-E. Roy, *Souvenirs d'une classe au Séminaire de Québec (1867-1877)*, Lévis, 1905, p. 294-296.

¹⁵ AUL, 1/25/2/10. *Mémoire sur les institutions religieuses de Québec*, 1870.

nant un certificat de bonne conduite et de ressources insuffisantes. Ces attestations sont le plus souvent présentées par le curé de la paroisse ou un notable ou un ancien de l'Université. Les demandes sont nombreuses et dépassent largement l'offre.

La création de ces demi-bourses en 1870 n'était pas une mesure nouvelle. Cette initiative faisait partie des préoccupations de l'abbé Casault dès le début. La cotisation qu'il demandait aux professeurs ecclésiastiques à même leur maigre salaire alimentait les fonds modestes que le Séminaire consacrait à l'éducation¹⁶.

Si on compare le prix, à la même époque, de la pension annuelle à Laval avec celui qui est exigé par les universités américaines, on constate que les conditions sont beaucoup plus accessibles à Québec. A Bowdoin College on payait \$185., à Harvard \$270., à Yale \$218., au William and Mary \$275. et à The University of Virginia \$326.¹⁷

* * *

La résidence au pensionnat était obligatoire pour les étudiants dont les parents ne demeuraient pas à Québec. Une vingtaine y furent hébergés dès la première année, soit en 1855-1856. C'était donc la très grande majorité, puisque Joseph-Edmond Roy nous apprend que, durant l'année précédente, il n'y avait encore que quinze élèves qui suivaient les cours de l'université¹⁸. En 1863, on comptait 41 pensionnaires. L'année 1871-1872 paraît la plus prospère: 200 élèves. Les années postérieures à cette date n'enregistrent pas plus de 60 étudiants. En 1888, il y a encore 50 pensionnaires, mais en 1890 4 étudiants seulement fréquentent l'institution.

Ces chiffres se doivent d'être interprétés non seulement en fonction de la récession économique qui sévit depuis 1874 au Québec¹⁹, mais aussi en tenant compte de la plus ou moins grande rigidité des directeurs face au problème de la pension en ville. Jusqu'en 1881 les raisons invoquées par les non-résidents pour loger en ville chez des parents ou dans des familles de bonnes mœurs sont facilement acceptées et les demandes sont relativement nombreuses. En 1881 le pensionnat était rendu obligatoire pour les Américains fréquentant la faculté des arts. En 1884 cette obligation s'étend à tous les non-résidents et il devient très difficile de présenter des raisons valables. Les mesures prises s'avèrent inefficaces, puisqu'en 1890 le règlement est encore plus

¹⁶ J.-E. ROY, *op. cit.*, p. 181.

¹⁷ *Ibid.*, p. 524n.

¹⁸ *Ibid.*, p. 180.

¹⁹ Jean HAMÉLIN et Yves ROBY, *Histoire économique du Québec, 1851-1896*, Montréal, 1971, p. 90.

rigide, au grand mécontentement des étudiants. On connaît les résultats : 4 étudiants sur 80 inscrits aux trois facultés des arts, de la médecine et du droit logent au pensionnat. L'avenir est sérieusement mis en question.

Pourquoi les étudiants délaissent-ils le pensionnat si les conditions matérielles sont excellentes ? Des raisons sont à évoquer dans l'application et l'interprétation du règlement.

* * *

Le règlement du pensionnat de Laval empruntait beaucoup à ceux de l'École normale supérieure de Paris et de l'Université catholique de Louvain, que l'abbé Casault, lors de son voyage en Europe, avait étudiés de très près, et auxquels les étudiants français ou belges semblaient se soumettre sans répugnance, parce qu'ils étaient convaincus du bien-fondé d'une discipline à caractère monacal et militaire « pour étudier sérieusement et préserver leur jeunesse de tout excès ²⁰ ».

Un règlement général s'adressait à tous les élèves, internes et externes. Il avait été soumis à l'examen des évêques et tous avaient approuvé la sagesse de ses exigences, sauf M^{sr} Bourget, qui le trouvait trop sévère : il craignait que les universitaires fussent mis sur le même pied que les élèves des collèges quant à la pratique des devoirs religieux. « Il vaudrait mieux, écrivait-il à l'abbé Casault, qu'ils en sentissent la nécessité pour s'en faire eux-mêmes un devoir, qu'ils accompliraient de bon cœur et avec mérite ²¹. »

L'article V exigeait de tous les élèves l'exact accomplissement des devoirs de la religion : assistance aux offices de leur paroisse, dimanches et fêtes, et un fréquent usage des sacrements. Dans la pratique, le contrôle s'exerçait par les billets de confession que l'étudiant devait présenter à la fin du trimestre au recteur. Celui-ci pouvait faire donner des conférences religieuses selon qu'il le jugeait opportun et tous les élèves catholiques étaient tenus d'y assister.

Le but du Séminaire, en ouvrant un pensionnat pour les élèves de l'Université, était de les maintenir dans la pratique religieuse ; c'est avec soulagement qu'on voyait s'éloigner ceux qu'elle n'inquiétait pas, et une attitude marginale dans ce domaine était une raison suffisante d'expulsion.

Un règlement particulier s'adressait aux élèves internes de l'Université. Il revêtait un cachet solennel au début de chaque année aca-

²⁰ AUL, abbé M.-E. МЕТНОТ, *op. cit.*, p. 38.

²¹ ASQ, Univ. 100 — Cl. M^{sr} Bourget à l'abbé Casault, 2 décembre 1853.

démique, alors que le recteur venait en faire lui-même une lecture commentée aux nouveaux pensionnaires. En définitive c'était lui qui déterminait la rigueur avec laquelle les points du règlement devaient être observés. Le directeur devait se conformer à ces directives, mais sa personnalité créait l'esprit qui devait en marquer l'application.

De 1869 à 1885, le directeur des étudiants fut l'original abbé Pierre Roussel qui, d'après ses antécédents comme professeur de quatrième au Séminaire, eût dû refléter la ligne rigide de l'observance. Voici comment l'abbé David Gosselin nous le présente dans *Les étapes d'une classe au Petit Séminaire de Québec*:

M. Roussel ne riait jamais devant ses élèves, et comme s'il eût voulu ajouter à la sévérité naturelle de sa physionomie, il portait en classe une soutane sans faux-col, et ne se rasait que le dimanche et les jours de congé. Il y avait pourtant une circonstance dans l'année qui faisait exception, c'était aux examens de semestre. Ce matin-là, il arrivait en classe en tenue de gala, comme un colonel à la tête de son régiment, un jour de parade, barbe fraîchement rasée, soutane des dimanches avec faux-col blanc, souliers bouclés. Il n'était plus reconnaissable...

Ceux qui, plus tard, ont retrouvé M. Roussel au pensionnat de l'Université, ont pu admirer la souplesse avec laquelle il se pliait aux exigences les plus variées. Ce n'était plus le professeur toujours à cheval sur la discipline, affectant les airs d'un marabout fripé, mais le *gentleman* de mise irréprochable, le directeur affable, conciliant, faisant appel à la raison des élèves et à l'intérêt de leur avenir; mais surtout entourant d'une sollicitude toute particulière ceux qui avaient été ses élèves au Séminaire.

Sa chambre au pensionnat était ouverte à toute heure, et ceux qui ne l'ont pas vu là n'ont connu qu'à demi ce remarquable éducateur²².

* * *

Le premier devoir qui incombait aux internes était une observance exacte des règlements de l'Université, de telle sorte qu'ils puissent servir d'exemple aux externes; si ces derniers échappaient plus facilement à la surveillance, la vie des pensionnaires s'écoulait, minutieusement réglée, entre la chambre, le réfectoire, le salon ou le fumoir, la salle de lecture ou de cours.

La volonté de protéger les jeunes gens contre les « dangers du monde » s'exprime d'une façon non équivoque au chapitre des sorties. Elles sont soigneusement contrôlées selon le temps, la durée et le lieu.

Liberté était donnée aux étudiants d'aller en ville tous les jours, à la récréation du midi, et les dimanches et fêtes d'obligation depuis huit heures de la matinée jusqu'au dîner, le temps des offices et du goûter non compris.

La fréquentation de certaines maisons, comme les théâtres, les maisons de jeux et les tavernes, est rigoureusement interdite. « La

²² D. GOSSELIN, *op. cit.*, p. 69-70.

boisson reste la grande tentation de nos élèves, même des internes », souligne le recteur Méthot dans la rapport académique de l'Université pour l'année 1879-1880.

Les sorties du soir sont demeurées dans le domaine de l'exception durant les trente-sept années d'existence du pensionnat. Un cahier à ce destiné fait état du nombre de sorties de chaque étudiant, du motif, du lieu et de l'heure de la rentrée ²³. Il appartenait au directeur de juger de la gravité des raisons. Les futurs médecins pouvaient se rendre auprès des malades à condition que leur nom fût consigné dans le cahier à cet effet. Les assemblées à caractère littéraire ou religieux ou artistique, les cours particuliers d'anglais et même de danse, les cours à donner à domicile, autant de raisons qui pouvaient être jugées acceptables, pourvu qu'on ne dépassât pas l'heure fixée, qui était parfois 11h30, mais jamais au-delà. Cette surveillance s'étendait même jusqu'aux externes, à qui on demandait de rentrer au logis à 9h30. Un pareil contrôle dépassait les possibilités, au grand regret des autorités.

Il était inévitable que des contestations remissent en question la sévérité de telles directives. A l'automne de 1857, le Conseil de l'Université avait demandé au directeur, l'abbé Félix Buteau, de faire respecter « à la lettre, dans leur sens naturel », les règlements s'appliquant aux sorties. Les étudiants acceptent très mal ce changement d'attitude et font valoir « l'interprétation bénigne de l'année dernière ²⁴ ». S'organise alors, en signe de protestation, un groupe de tapageurs qui manifeste par un vacarme terrible pendant la récréation, sous prétexte de s'amuser. Le directeur, ne parvenant pas à s'imposer, remet la situation au recteur, qui menace d'expulser les meneurs. Les esprits ne se calment pas pour autant; le vacarme n'en est que plus intense le soir suivant, et les manifestants ouvrent les croisées de la maison pour attirer l'attention du voisinage.

Un premier congédiement de trois élèves, loin d'intimider les récalcitrants, suscite une violente réaction. Un manifeste est lancé qui déclare que tous vont partir si les trois expulsés ne sont pas rappelés. Le petit nombre de signatures annula le sens du manifeste et son auteur fut congédié. La question ne fut pas réglée pour autant, car le recteur Casault souligne que « les autres sont demeurés tranquilles mais non repentants ²⁵ ». Cette aventure a laissé huit places vides au pensionnat. Si ces mesures s'avéraient efficaces pour le maintien de l'ordre, elles

²³ ASQ, Univ. 6, n° 78. *Livre du pensionnat*, p. 270-271.

²⁴ ASQ, Univ. 101 — AP. Abbé L.-J. Casault à M^{sr} Jean-Charles Prince, 9 octobre 1857.

²⁵ *Ibid.*

n'en étaient pas moins extrêmes pour la jeune institution qui entrait dans sa troisième année.

Les visites faisaient de même l'objet d'une étroite surveillance. Le directeur tenait soigneusement compte du temps consacré au parloir par chaque élève ainsi que du visiteur. Les élèves devaient recevoir les personnes du dehors au parloir. De rares exceptions étaient prévues pour admettre dans leur chambre leurs parents ou des hommes bien connus, respectables tant par leur âge que par leur conduite. La permission expresse du directeur était requise pour recevoir dans sa chambre sa mère, une tante âgée, une sœur âgée et pour les personnes qui accompagneraient ces parentes.

Ces attitudes étaient jugées normales pour l'époque et rien n'indique qu'elles aient donné lieu à la contestation. Il est quand même très visible que les rapports avec le monde étaient étroitement contrôlés.

Ce genre de surveillance s'exerçait de même à l'endroit des relations entre étudiants. En France, l'externe avait mauvaise réputation : il était l'ennemi de l'administration. C'était lui qui introduisait « les mauvais livres », qui servait de « boîte aux lettres », qui incarnait en perturbateur toujours possible le monde et ses tentations dans ces communautés closes que cherchaient à demeurer les collèges²⁶. Ici on ne lui a pas fait l'injure de le lui dire, mais il reste que les internes doivent regagner immédiatement leur chambre après leurs cours et que les externes n'ont pas à s'attarder dans les corridors de l'établissement.

* * *

Pendant les heures de travail personnel, l'étudiant pouvait séjourner dans la salle de lecture ou se retirer dans sa chambre, cloître intellectuel qui ne devait être troublé par aucun bruit ni aucune parole. La visite d'un confrère, si brève fut-elle, y était formellement interdite. La permission d'étudier ensemble dans les chambres fut obstinément refusée : le recteur se réfugia derrière l'argument que le silence était indispensable à l'étude²⁷.

La conversation à haute voix, le chant, le jeu des instruments de musique n'étaient admis qu'aux heures de récréation après le dîner et le souper. Durant ces moments de détente, l'étudiant était toujours libre de se retirer dans sa chambre à condition d'être seul. Ceux qui ne sortaient pas pouvaient jouer au billard. C'était aux heures de récréation seulement que les pensionnaires avaient la permission de fumer

²⁶ P. GERBOD, *op. cit.*, p. 100.

²⁷ ASQ, Man. 26. *Journal de M.-E. Méthot*, p. 270.

à la tabagie. Quand cette permission fut accordée dans les chambres, le tapis fut enlevé dans la chambre de ceux qui se prévalaient de ce droit afin de prévenir, disait-on, tout danger d'incendie.

Les lectures faisaient l'objet d'une surveillance toute particulière. La bibliothèque personnelle des étudiants devait être réduite aux livres de cours et aux ouvrages de piété. On ne devait jamais trouver dans leur chambre ni journaux, ni livres dangereux voire inutiles. Étaient classés comme dangereux les ouvrages à tendance libérale et les romans. Les autres livres qui n'entraient pas dans ces catégories étaient considérés comme inutiles et par conséquent à écarter. Les étudiants ne devaient s'abonner à aucune salle de lecture. Ils devaient s'en tenir à ce que leur servait la bibliothèque de l'Université dont les volumes avaient été criblés par la censure.

* * *

Le pensionnat avait sa cuisine particulière, distincte des cuisines du Séminaire, où « le cuisinier-chef, un petit maigre à la peau de bistre avec des favoris en côtelettes, circulait au milieu de ses aides, un grand couteau à la main, taillait, coupait, pesait, assaisonnait, goûtait²⁸ ».

Le cahier des dépenses faites pour le pensionnat nous livre une information intéressante sur la nature des aliments qui entrent dans le menu quotidien. Le plat de viande est habituellement préparé avec du mouton ou du veau, suivant les saisons, assez souvent avec du lard salé. Le rosbif constitue un mets de choix. Le beurre, le pain, le thé ou le café sont de tous les repas. Le poisson et les œufs remplacent la viande le vendredi et durant le carême. Les biscuits ou les confitures terminent le repas.

Que pensait-on des mets qui sont préparés ? Un prêtre, revenu d'Europe, se dit heureux de manger à la table du pensionnat, où la nourriture est excellente, de beaucoup supérieure à celle servie à Paris.

Vers les années '70, en même temps que le prix de la pension est diminué, l'austérité trouve sa place à table. Au dîner, les biscuits et le fromage sont retranchés, la cassonade remplace le sucre blanc et le pain bis est servi aux repas. Mais les étudiants sont plus libres que jamais de loger en dehors du pensionnat, et les mécontents sont de ce fait moins nombreux.

Un tableau prévoyait les dépenses supplémentaires qu'un étudiant plus à l'aise pouvait se permettre si le menu ne lui convenait pas. Ainsi

²⁸ J.-E. ROY, *op. cit.*, p. 284.

— repas en gras au lieu de maigre et vice versa	0.15¢
— thé ou café extra	0.08¢
— pain rôti au lieu de pain ordinaire	0.03¢
— œufs au lieu de poisson pendant le carême à midi	\$4.00 ²⁹

Malgré les efforts tentés pour améliorer le régime alimentaire, quelques voix isolées ont tenté de critiquer, bien sûr, mais elles sont rares.

Un autre problème important était celui qui concernait les conditions hygiéniques et sanitaires du pensionnat. Un bain était permis à chaque trimestre et un bain de pieds à chaque quinzaine. L'odorat en souffrait, mais on paraissait s'y habituer à la longue. Les premiers bains installés au pensionnat sont le fruit d'une requête des étudiants appuyée sur des raisons sérieuses que les futurs médecins avaient fait valoir. « Les raisons de santé sont les seules qui obligent les étudiants d'aller pensionner en ville »: ainsi se terminait la requête suivie de 52 signatures³⁰. Les autorités de l'Université étaient acculées au pied du mur, elles qui rendaient strictement obligatoires le logement au pensionnat pour les non-résidents. Ce fut la dernière dépense importante pour les pensionnaires de l'Université.

* * *

A l'été de 1892 le Séminaire de Québec annonce officiellement la fermeture du pensionnat. Voici en quels termes il explique cette décision: « Comme le Pensionnat universitaire, vu le changement de circonstances depuis plusieurs années, non seulement ne rencontre pas ses dépenses, ce qu'il n'a jamais fait, mais n'atteint plus le but qui l'avait fait ériger, le Séminaire de Québec a dû se résoudre à le fermer³¹. »

Les autorités de l'Université reconnaissaient donc que le pensionnat ne répondait plus au but pour lequel il avait été fondé. Ou on n'avait plus besoin de ses services, ou la protection morale était inefficace et même inutile, ou le contrôle exercé par les gardiens du règlement était devenu intolérable.

Durant les dernières années, on remarque que les étudiants sont de plus en plus jaloux de leur liberté. Leur impatience à se soustraire au joug où ils sont maintenus est très évidente. Ils ne discutent plus au sujet des sorties, le soir, mais leur contestation s'en prend à l'obli-

²⁹ ASQ, U 52 T 78. *Grand Livre et Index de la pension et de l'instruction des élèves de l'Université, 1857 à 1891.*

³⁰ ASQ, Univ. 151. *Requête des étudiants du Pensionnat, 25 novembre 1890.*

³¹ AUL, *Fermeture du pensionnat*, p. 128.

gation elle-même de loger au pensionnat. Finalement ils sortent vainqueurs de cette épreuve de force avec l'autorité, puisqu'il n'y a plus que quatre inscrits durant la dernière année.

Toutefois aucun document, aucune réflexion manuscrite ne nous permet de prévoir un dénouement aussi immédiat. Certes les contemporains le voient approcher, mais la discrétion sur ce sujet est respectée. Un événement devait le hâter.

Le gouvernement de la Province venait de vendre au Pacifique Canadien le Château Saint-Louis, fort délabré, qui abritait l'École normale Laval, à condition de construire sur son emplacement un vaste et luxueux hôtel, propre à retenir les touristes. L'évacuation des locaux devait se faire le plus tôt possible. Le gouvernement songea donc à demander asile au Séminaire pour héberger temporairement son personnel. En février 1892 un bail était signé entre le Séminaire de Québec et le gouvernement, qui allait permettre à l'École normale d'utiliser les pièces du pensionnat pendant huit ans.

Dans la lettre que, le 14 février 1892, il écrivait au cardinal Ledochowski, préfet de la Propagande, pour l'informer de la fermeture du pensionnat, le cardinal Taschereau, chancelier de l'Université, mettait surtout l'accent sur les résultats négatifs qu'avait eus pour Québec la constitution apostolique *Jamdudum* du 2 février 1889, qui accordait une quasi autonomie à la succursale universitaire de Montréal. L'établissement de la succursale de Laval à Montréal, écrivait en substance le cardinal, a fait diminuer le nombre des universitaires pensionnaires et non-pensionnaires et la constitution *Jamdudum* a accentué cette diminution. Les élèves ne veulent plus observer la règle de cette maison et commettent toutes sortes de désordres. Quand les directeurs veulent user de leur autorité, les étudiants quittent l'Université de Québec pour la succursale de Montréal, qui n'a pas d'internat et où la liberté est plus complète³². Cette lettre du cardinal est inspirée par le pessimisme et la tristesse: il voit crouler une partie de l'œuvre à laquelle il a consacré sa vie.

Philippe SYLVAIN, D.E.L.,
membre de la Société royale du Canada,
professeur d'Histoire à l'Université Laval.
Sœur Antonine GAGNON, s.a.s.v.,
professeur à l'Université du Québec, Rouyn.

³² ASQ, Lettre du Cardinal Taschereau au Cardinal Ledochowski, 14 février 1892.